

AVIS PUBLIC

Règlement 2018-02

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Ragueneau,

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 12 février 2018, le conseil de la municipalité de Ragueneau a adopté le règlement 2018-02 - Règlement adoptant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la municipalité de Ragueneau suite à l'élection générale 2017.

AVIS PUBLIC est en outre donné que ce règlement est actuellement déposé au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau c'est-à-dire du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h et le vendredi entre 8 h 30 et 12 h. Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Ragueneau, ce 15^e jour du mois de février 2018.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim,


Marie-France Imbeault